

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 88 (1937)  
**Heft:** 9-10

**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE.

### Cantons.

**Zurich.** *Extraits du rapport sur la gestion des forêts communales de Winterthour en 1935/36.* La ville de Winterthour possède un des domaines forestiers communaux les plus étendus du plateau suisse (1810 ha, répartis en 8 mas). Elle n'est dépassée à cet égard que par Berne (3320 ha) et Zurich (2133 ha). Si l'on ajoute que ces forêts, dans leur majorité, croissent en sol très fertile et qu'elles sont administrées, depuis plusieurs générations, par des techniciens; que, d'autre part, elles bénéficient d'une situation très avantageuse quant à la vente des divers assortiments du bois, on comprendra qu'elles offrent pour le forestier un intérêt spécial. C'est la raison pour laquelle nous avons cru devoir relater ici quelques-uns des résultats constatés, au dernier exercice, dans leur gestion.

Ainsi que tant d'autres forêts suisses, celles de Winterthour ont eu à souffrir des dégâts causés par le vent, en février 1935, et à d'autres reprises encore durant la même année. Il en était résulté une anticipation d'exploitation, atteignant 3200 m<sup>3</sup> à la fin de l'exercice 1934/35. La situation du marché des bois étant devenue peu favorable, les coupes purent être fortement diminuées durant l'exercice suivant (9750 m<sup>3</sup>, la possibilité étant de 11.185 m<sup>3</sup>), si bien qu'à la fin du dernier exercice, l'anticipation avait pu être ramenée à 1766 m<sup>3</sup>. Et si les coupes ont pu être si opportunément diminuées, c'est à l'existence d'un *fonds de réserve* qu'on le doit surtout. Il en fut extrait une somme totale de 36.500 fr. Malgré ce versement, le fonds atteignait encore, à fin 1936, la somme de 410.425 fr.

C'est là un nouvel exemple de l'utilité incontestable de telles caisses de réserve, qui permettent, en particulier, de réduire les exploitations durant les périodes où le bois est peu demandé et de les intensifier dans le cas contraire, ce qui est dans l'intérêt bien entendu du propriétaire.

Malgré tout, le rendement financier net de cet exercice fut très maigre et compte parmi les plus faibles dont on ait souvenance, soit 23,24 fr. par ha (en 1934/35 : 100,28 fr.).

*Dégâts aux forêts.* Le vent et la neige n'ont pas manqué de causer à nouveau quelques dommages. C'est ainsi que la chute de neige du 17/18 avril 1936 provoqua le bris d'un volume d'environ 400 m<sup>3</sup>. Dégât d'autant plus regrettable qu'il se produisit surtout dans des perchis de 20—30 ans, provoquant des trouées de grande étendue.

Parmi les déprédations provoquées par les insectes, il faut citer celles causées par l'hylésine polygraphe (*Polygraphus polygraphus*), à la div. 22 de l'Eschenberg, et qui nécessita l'abatage de 150 m<sup>3</sup> d'épicéas. On sait que ce bostryche est le plus fréquent dans les pessières du plateau, où il joue un rôle beaucoup plus grand que le bostryche typographe.

Quant au chermès du sapin blanc (*Dreyfusia Nüsslini*), dont les aiguilles et les pousses du sapin ont eu tant à souffrir chez nous, depuis de nombreuses années, il a, hélas, continué la série de ses méfaits. Dans quelques groupes de recrû naturel, l'enlèvement des tiges atteintes (de 20 à 30 ans) éclaircit à tel point les perchis, que force fut de les compléter par la sous-plantation d'autres essences. H. B.

**Fribourg.** *Art et Patrie en pays romand.* « Il appartenait au groupe montagnard de la Gruyère de s'insurger contre une mode récente et abominable qui sévit dans les villages construits en bois : le badigeonnage des façades patinées par le temps. Sans soupçonner l'existence des complémentaires, on les enduit de teintes vert d'eau, bleu de ciel, mauve ou rose bonbon d'un effet effarant. Une circulaire adressée aux communes vient de les mettre en garde contre cette hérésie, en même temps que l'on élaborait les principes à observer dans l'architecture et les plans d'extension villageois. L'on se préoccupe beaucoup des constructions de bois et des bardeaux. L'affaire est à la fois technique et juridique, car la loi d'assurance contre l'incendie est en jeu. On suit avec infiniment d'attention les expériences tendant à « ignifuger » les bois. La section, enfin, a décidé de récompenser les auteurs des bâtiments construits ces dix dernières années et les propriétaires qui ont fait preuve de goût en restaurant leur demeure. Un diplôme leur sera distribué qui, à leurs yeux, on l'espère, aura de la valeur, et les noms des lauréats seront publiés. Tous ceux qui, comme on dit dans notre pays, n'ont pas les yeux dans leur poche, c'est-à-dire qui ont le sens des harmonies visuelles, sauront gré aux Fribourgeois de leur vigilance. »

(Extrait du « Heimatschutz » n° 4/1937 : *Heimatschutz et Suisse romande*, par Henri Naef.)

— *Compte rendu de la direction des forêts pour 1936.* De ce rapport sur la gestion forestière en 1936, que nous venons de recevoir, nous extrayons les quelques données suivantes. M. *Marcel Vonderweid*, conseiller d'Etat depuis 1914, et qui assumait aussi les fonctions d'inspecteur en chef des forêts, a pris sa retraite le 31 décembre 1936. Avant d'entrer au Conseil d'Etat, il fut inspecteur des forêts durant une période de 21 ans, soit de celles du II<sup>me</sup> arrondissement, de 1893 à 1905, et de celles du I<sup>er</sup> arrondissement, de 1905 à 1914. La belle extension du grand domaine forestier de l'Etat (4607 ha), en particulier dans le bassin de la Gérine (Creux d'enfer), est en grande partie son œuvre. « Aussi, dit le rapport, mérite-t-il la reconnaissance de ses concitoyens pour son activité méritoire et la manière, pleine de tact et de bienveillance, avec laquelle il a rempli ces fonctions. »

A la suite des changements survenus dans la composition du Conseil d'Etat, le « Service forestier » a été détaché de la Direction militaire et rattaché au « Département, nouvellement créé, des communes

et paroisses », dont la direction a été attribuée à M. le conseiller d'Etat *A. Bæriswyl*.

Au chapitre des *dégâts*, tant dans les forêts domaniales que communales, on relève — ce que l'on pouvait craindre d'emblée, à cause des nombreux dommages causés par les ouragans de 1935 — l'apparition assez fréquente de quelques insectes ravageurs : l'hylésine polygraphe et le bostryche typographe sur l'épicéa, l'hylésine du pin et l'hylésine mineur sur les dailles. Grâce aux mesures prises immédiatement, les dommages causés ne furent pas bien graves.

Le *fonds de prévoyance* des forêts domaniales n'a subi, malgré la crise dans le marché des bois, qu'une diminution peu sensible. Il y a été prélevé une somme de 129.000 fr., soit 114.000 fr. versés à la caisse de l'Etat, pour parfaire le chiffre des recettes du budget et 15.000 fr. pour subvention aux travaux de chômage. A fin décembre 1936, le capital était de 698.172 fr. (à fin 1935 : 800.172 fr.).

Les exploitations dans les *forêts communales* se sont élevées à 131.295 m<sup>3</sup> de bois, soit 59 % de bois de service et 41 % de bois de feu. Les essences résineuses y étaient représentées dans la proportion de 92 %, les feuillues par 8 % seulement. Constatons que, dans la forêt fribourgeoise, le taillis n'est représenté que très faiblement; en effet, 99,2 % du volume total exploité provenaient de la futaie et 0,8 % de coupes dans le taillis.

Notons, enfin, que du volume total exploité, 92 % ont été mis en vente, 2 % répartis aux bourgeois et 6 % employés directement par les communes.

Le rapport indique qu'à fin 1936 l'étendue des forêts communales aménagées était de 10.018 ha. Cela équivaut à 59 % de la superficie totale de cette catégorie de boisés; on reste surpris de constater que cette proportion ne soit pas plus élevée.

En ce qui concerne les dépenses, le rapport nous apprend que la contribution des communes au traitement des inspecteurs forestiers d'arrondissement a été fixée, pour l'année écoulée, à 1,20 fr. par hectare de forêt communale productive. H. B

**Thurgovie.** *Rapport sur la gestion des forêts en 1936.* Au chapitre des dégâts aux forêts provoqués par la nature inorganique, on relève ceux causés — tout comme dans le canton de Zurich — par la chute de neige des 16/18 avril 1936. On les a constatés surtout à une altitude allant de 550 à 800 m. Dans la seule forêt domaniale de Fischingen, ils ont provoqué l'abatage de 3.500 m<sup>3</sup>, dans celle de Tänikon d'environ 800 m<sup>3</sup>.

Le canton de Thurgovie compte parmi ceux qui pratiquent, depuis quelques années, le système de la chasse gardée (*Revierjagd*). Aussi a-t-on pu y constater une augmentation progressive de l'effectif du gibier, des *chevreuils* surtout. Et l'on conçoit sans autre que celle-ci se traduit par une aggravation des dégâts dont la forêt a à souffrir.

Le rapport dit, à ce propos, ceci : « L'échéance des baux de location de chasse étant prochaine, on a abattu en automne 1936 plus de gibier que précédemment. Aussi est-il permis d'espérer que les dommages causés par les chevreuils iront en s'atténuant; toutefois, l'effectif de ceux-ci est encore trop élevé. »

Le rapport relève l'apparition anormalement forte de l'orcheste danseur du hêtre (*Orchestes fagi*), dont l'insecte parfait et la larve trouent les feuilles et les vident partiellement de leur mésophyle, les teintant de brun, comme si le gel ou l'incendie les avaient malmenées. Ce petit charançon, couleur de chocolat, est répandu en Suisse dans toute la zone de distribution du hêtre; les dégâts qu'il cause, et qui se traduisent par une perte d'accroissement, sont souvent d'importance. Malheureusement, toute possibilité de le combattre est, pour le moment, inconnue.

H. B.

**Vaud.** *Le problème du bois au Grand Conseil.* M. Rod. Rubattel (rad., Lausanne), appuyé par bon nombre de députés, avait déposé, lundi, la motion suivante :

« *Les soussignés prient le Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens propres à intensifier l'emploi des produits de la forêt vaudoise et à rendre au bois la place à laquelle il a droit dans l'économie de notre canton.* »

Le motionnaire commence par situer le problème du bois. Depuis de longues années, la consommation des produits de la forêt vaudoise est en continuelle régression. Ce recul est dû à la mode, au goût accentué de confort, à la simplification qui résulte de l'utilisation d'appareils de chauffage où l'on ne peut brûler que des combustibles minéraux, à d'autres raisons encore. Il est dû, aussi, à la résignation manifestée par les tenants et aboutissants du bois à l'endroit de la concurrence. On n'a rien tenté, pendant trop longtemps, pour résister à l'emprise de la houille, du coke et du mazout; on n'a pas essayé non plus d'adapter les moyens de chauffage aux exigences de la consommation du bois. On a perdu, en somme, sans combat, la bataille pour la forêt.

La réaction, fort heureusement, est venue. Des hommes de courage et d'initiative, des organisations professionnelles, s'efforcent aujourd'hui, non sans succès, de remonter la pente. Les pouvoirs publics s'émeuvent; des industriels avisés entreprennent la construction et la mise au point d'appareils nouveaux, propres à simplifier et à rendre rentable la consommation du bois du pays. Ce mouvement, l'Etat doit l'encourager. Par quels moyens ?

M. Rod. Rubattel pense tout d'abord que la loi sur la police des constructions, en cours de revision, doit faciliter l'emploi des produits de la forêt, le pousser même dans les régions où le bois est l'élément naturel, bon marché, à portée de main des habitants. Des spécialistes — le Grand Conseil en compte plusieurs — doivent participer à l'élaboration de la loi précitée.

En matière d'assurance contre l'incendie, il convient de revoir les dispositions qui mettent, quant aux primes, les constructions en bois en état d'infériorité vis-à-vis des constructions prétendues incombustibles. Si l'on craint des sinistres plus nombreux, qu'on se souvienne que le Pays d'Enhaut, où la forêt joue le rôle essentiel dans les immeubles, est la région du pays où il y a le moins d'incendies.

Enfin l'Etat se doit de proportionner les subsides qu'il alloue à de nombreuses constructions et transformations (écoles, églises, infirmeries, laiteries, etc.) à la quantité de bois employé et au mode de chauffage adopté. Il est anormal et inquiétant, de voir chauffer à la houille ou au mazout des édifices situés en pleine région forestière. M. Rubattel cite, à ce propos, les mesures particulièrement utiles prises par les gouvernements des Grisons, de Berne et de Fribourg et par quelques communes vaudoises, notamment Villeneuve, Château-d'Oex, Bière. L'Etat de Vaud procède, de son côté, à des essais intéressants.

En étudiant le problème du bois dans son ensemble, en procédant, sans dépense supplémentaire, aux revisions dont nous avons noté ci-haut la nécessité, on parviendra sans aucun doute à remettre la forêt à l'honneur; et l'on aura par là même contribué à rendre vie aux finances des communes forestières, à donner du travail aux bûcherons, aux entrepreneurs de transports, aux artisans qui taillent dans le fût de nos grands arbres des choses magnifiques, à la petite industrie, enfin, qui se spécialise aujourd'hui dans la fabrication d'appareils concurrents de ceux que consomment des produits étrangers au pays. Ces objectifs ne doivent pas être hors de portée d'un peuple qui tient à conserver la splendide parure de ses forêts et à gérer dignement le patrimoine qui lui a été confié. (Applaudissements.)

(Extrait de la « Revue », paraissant à Lausanne, du 25 août 1937. Voilà une motion fort opportune, à laquelle nous souhaitons plein succès et pour laquelle son auteur a droit à la reconnaissance de la gent forestière et des propriétaires de forêts.)

— *Réunion d'été de la Société vaudoise de sylviculture dans l'Emmental bernois, les 2 et 3 juillet 1937.* Ainsi que l'avait annoncé le « Journal », dans son cahier n° 5 (p. 110), l'assemblée générale du 20 février 1937 de la S. V. S. avait décidé que la réunion d'été aurait lieu en dehors du canton, ainsi que ce fut le cas assez souvent déjà. La région choisie fut celle de l'Emmental bernois, en particulier celle qui abrite les célèbres *forêts jardinées de Schwarzenegg*, d'une renommée mondiale.

Idée excellente, car si la plupart des sociétaires de la « Vaudoise » connaissent, de réputation, ces fameuses sapinières, rares sont ceux qui avaient eu l'occasion de les aller admirer sur place. N'est-il pas recommandable, en général, de sortir parfois de son rayon habituel d'activité, d'aller voir ce qui se fait ailleurs et, pour le forestier suisse, d'aller fraterniser avec ceux d'autres cantons. Dans le cas particulier,

ce fut tout profit, car la réception de la part de l'administration forestière bernoise fut très cordiale et les choses vues du plus réel intérêt.

Arrivés en gare de Berne, le vendredi 2 juillet, à 9,55 h., les participants, au nombre de 120 environ, sont transportés en autocars à Thoune. En cours de route, il y eut un bref arrêt pour la visite de la forêt du *Hasliwald* (37,6 ha), appartenant à la corporation d'Oppligen et que ses propriétaires ont su, dès longtemps, gérer avec une prudence exemplaire. Le sapin, qui y est l'essence principale (83 % du volume), atteint des dimensions remarquables. Tant le matériel sur pied que l'accroissement courant comptent parmi les plus élevés en Suisse. Notre Institut fédéral de recherches forestières y a installé, en 1908, une placette d'essais de 2 ha d'étendue. Lors de l'avant-dernier inventaire (1928), le matériel sur pied était de 583 m<sup>3</sup> à l'hectare (nombre de tiges à l'hectare : 546) et l'accroissement courant de 16 m<sup>3</sup> par hectare et par an.<sup>1</sup>

Peu après l'arrivée à Thoune, vers 11  $\frac{1}{4}$  h., a lieu, à l'hôtel Sädel, l'*assemblée générale*, que dirige le président de l'association, Monsieur *Fr. Aubert*, inspecteur forestier à Rolle.

Le seul objet à l'ordre du jour était un rapport sur la « motion Barbey », concernant une initiative de la S. V. S. en faveur des bois de feu. La commission spéciale proposait la « non entrée en matière ». M. *Bornand*, inspecteur forestier, exprime le vœu que la question ne soit pas enterrée. Et M. *Aug. Barbey* persiste à croire qu'il y a quelque chose à faire, que la question reste actuelle, qu'il convient de participer à une propagande en faveur de l'utilisation du bois comme carburant. Il désire enfin que le comité s'occupe de la question.

A la votation, la motion Barbey est admise à l'unanimité.

Immédiatement après le repas en commun, dans la grande salle de l'hôtel Sädel, les cars amènent les congressistes dans les *forêts jardinées de Schwarzenegg* (Neuenbann et Oberbühl). Nous nous bornerons à noter que celles-ci furent l'objet de l'admiration générale. Et si nous renonçons à donner ici aucun détail à leur sujet, c'est que le « Journal forestier » en a publié déjà une description détaillée, due à la plume de M. *Ammon*, l'inspecteur forestier qui collabore à sa gérance, depuis de nombreuses années, avec le plus parfait entendement (voir : cahier n° 6, p. 128—132). Cette description est illustrée d'une planche fort réussie, montrant deux peuplements jardinés, parmi les plus parfaits qui soient.

Au moment de pénétrer dans ce sanctuaire forestier de Schwarzenegg, M. *Dasen*, conservateur des forêts de l'Oberland bernois, souhaite la bienvenue aux forestiers vaudois, tous « Waldfreunde ». Peu après, c'est le tour de M. *Ammon*, inspecteur forestier de l'arrondissement de Thoune, de leur adresser un cordial salut.

---

<sup>1</sup> Voir, pour cette placette d'essais, les communications de l'Institut de recherches forestières, publiées au *Journal forestier* en 1927 (pages 140—144) et en 1929 (pages 75—78).

Cette instructive visite de réelles beautés sylvestres s'acheva de façon fort agréable : par une collation, à la cabane des bûcherons, offerte par les autorités de Steffisbourg (la commune possède une étendue de 522 ha de forêts). Et, dame, on n'y vit couler que d'authentique « Waadtländer » ! Puis, quelle agréable surprise, pour tous ceux qui purent jouir de cette franche hospitalité, de remporter un souvenir palpable de cette visite ! Un joli « tavillon », aux cernes magnifiquement réguliers et serrés, taillé dans le bois d'un des sapins provenant de l'une des opulentes futaies de Schwarzenegg. Délicate attention ! M. *Gerber*, vice-président de la commission forestière de Steffisbourg, souhaite la bienvenue aux forestiers vaudois. M. *Francey*, inspecteur forestier, remercie pour tant d'amabilités.

Au repas du soir, la ville de Thoue avait délégué M. *Ritz*, municipal. On eut le plaisir de l'entendre saluer fort gentiment les forestiers vaudois et offrir, au nom de sa ville, une course en bateau sur le lac de Thoue. Ce fut décidément une délicieuse fin de soirée.

La deuxième journée, du samedi 3 juillet, fut consacrée à la visite des vastes reboisements, faits par l'Etat de Berne et quelques communes, sur *la chaîne du Gurnigel*.

Partis de Thoue, à 7 heures, les cars nous conduisent, par les Bains du Gurnigel, jusqu'à la « Stierenhütte ». De là, on parcourt à pied ces remarquables travaux de boisement, qui illustrent fort bien les nombreuses difficultés contre lesquelles doit lutter le forestier de la montagne. Ils constituent un des plus beaux exemples, en Suisse, de la mise en valeur de sols infertiles par la forêt. Etat, communes et corporations ont su intelligemment réunir leurs forces pour mener à chef une œuvre admirable, d'intérêt public.

Avant le début de cette tournée, M. le président *Aubert* salue la présence de M. *von Erlach*, conservateur des forêts du Seeland bernois, lequel, à son tour, apporte aux forestiers vaudois le salut de l'Etat du canton de Berne. Enfin, M. *F. Fankhauser*, inspecteur forestier d'arrondissement, donne une orientation générale sur les travaux à visiter. Là aussi, nous pouvons renoncer à relater l'essentiel, étant donné que le « Journal forestier » a publié déjà une description détaillée de ceux-ci, due à la plume de M. Fankhauser (n° 5, p. 103—109, avec deux planches et une carte). C'est l'endroit de noter que, cette année même, a lieu le 50<sup>me</sup> anniversaire du début des travaux forestiers du Gurnigel, auxquels ont participé trois générations de forestiers de la famille *Fankhauser*. Honneur à ces dignes représentants de la corporation forestière ! Le plus jeune, celui qui voulut bien organiser l'excursion de ce jour, s'est donné vraiment beaucoup de peine. A côté de l'article ci-dessus mentionné, il rédigea un « guide » détaillé, dont chaque participant reçut un exemplaire. Et il voulut bien compléter, sur place, ses indications, cela dans une langue française très châtiée. Les visiteurs eurent ainsi l'occasion de constater, en déambulant le long du sentier qui court le long de l'arête de la

« Gurnigelkette », combien nombreux sont les ennemis qui s'acharnent contre les plantations de résineux aux hautes altitudes : l'accumulation des neiges, le gel, la radiation solaire sur un sol gelé, les glissements de terrain, l'herpotrichie noire, etc.

Arrivés au point culminant de la chaîne du Gurnigel, soit à la « Schüpfenfluh » (1723 m alt.), une surprise agréable nous attendait, sous forme d'une copieuse collation, d'un « Z'nüni », aimablement offert par l'Etat de Berne. M. *Massy*, inspecteur forestier, exprime les sentiments de reconnaissance des participants.

Après la descente, la colonne fait son entrée dans le beau village de Guggisberg. Et c'est là, dans le jardin de l'hôtel « Sternen », par un temps fort agréable, qu'eut lieu le dîner final. A la fin du repas, on entendit un discours de M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts. M. *Widmann*, inspecteur adjoint des forêts à Thonon, porta son toast aux « artistes » qui ont soigné et traité les forêts visitées hier, ainsi qu'aux ouvriers qui ont su si habilement les exploiter. M. *J.-J. de Luze*, a. inspecteur forestier, adresse des remerciements bien mérités au comité, d'avoir su organiser si habilement cette belle réunion. Enfin, notre président, M. *F. Aubert*, dans une improvisation éloquente et chaleureuse, sut nous adresser un de ces beaux discours, riches de contenu, dont il sait si bien nous régaler.

Ce fut la fin officielle de la réunion. Il ne restait plus qu'à remonter en car pour gagner Berne et rentrer dans nos foyers.

Tous les participants à ces excursions si réussies, favorisées d'un temps fort agréable, en garderont un lumineux souvenir. Ils sont rentrés enchantés de l'hospitalité bernoise, heureux d'avoir pu en jouir deux jours durant. Ils félicitent les forestiers bernois, qu'ils ont vus à l'œuvre, des beaux résultats obtenus. Enfin, ils adressent, à tous ceux qui collaborèrent à la préparation de cette réunion inoubliable, un très chaleureux merci.

*H. Badoux.*

— *Nomination.* Les autorités de la commune de *Vallorbe* ont procédé à la nomination du successeur de M. *J.-L. Biolley* comme gérant de ses forêts. Leur choix s'est porté sur M. *R. Stäheli*, ingénieur forestier. Son entrée en fonction a été fixée au 15 septembre.

**Neuchâtel.** *Motion de M. J.-F. Joly au Grand Conseil neuchâtois, en faveur de l'écoulement des bois indigènes.* L'effondrement des prix du bois et le recul de la demande sur le marché devaient nécessairement provoquer une réaction. Après trop d'années de passivité, les producteurs de la matière ligneuse essayent enfin de se défendre mieux et de reconquérir le terrain perdu. Ce besoin se fait tout naturellement sentir dans la Suisse romande, spécialement dans les cantons de *Neuchâtel* et *Vaud*, où le taux de boisement est supérieur à celui de la moyenne du pays et où la production du bois est nettement supérieure à la consommation.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que l'on ait cru devoir

en appeler au Grand Conseil et l'inviter à prendre les mesures propres à améliorer la situation.

Dans le canton de Neuchâtel, le Grand Conseil a été saisi d'une telle motion, le 19 mai 1937, présentée par M. *J.-F. Joly*, président de la commune de Noiraigue. Nous avons sous les yeux le texte explicatif, fort intéressant, de cette dernière. Ne pouvant, faute de place, le reproduire ici in-extenso, nous nous bornerons à quelques citations partielles.

Examinons la situation actuelle. M. Joly relève que le rendement net moyen des forêts publiques neuchâteloises, qui atteignit 67,40 fr. par hectare en 1909 et 221.— fr. en 1918, s'est effondré à 58,60 fr. en 1935. Cette diminution, on le conçoit, a varié quelque peu suivant les régions. Elle fut particulièrement marquée pour les forêts des cinq communes suivantes.

	Rendement net des forêts		
	1909	1918	1935
<i>Les Bayards</i> . . . . .	46.868 fr.	60.286 fr.	24.363 fr.
<i>Buttes</i> . . . . .	41.983 »	75,823 »	24.618 » (1934)
<i>Boveresse</i> . . . . .	10.785 »	37.984 »	2.754 »
<i>Chézard-St-Martin</i> . . . . .	21.555 »	35.705 »	10.730 »
<i>La Sagne</i> . . . . .	19.049 »	67.480 »	9.505 »
<i>Total</i>	140.240 fr.	277.278 fr.	71.970 fr.

La reprise qui se manifeste dans le commerce du bois ne doit pas nous faire perdre de vue un fait : c'est que le canton de Neuchâtel est toujours exportateur de produits ligneux; il a donc le plus grand intérêt à en augmenter la consommation à l'intérieur.

*Les causes de la situation actuelle.* Le bois comme matériau de construction est pourchassé. De nouveaux matériaux, pour une part de provenance étrangère, lui disputent sa place. Malgré ses qualités indéniables, il est considéré comme désuet, ne répondant plus aux besoins et souvent son usage n'est plus même envisagé.

Une certaine *architecture* nouvelle a déclaré une guerre sans merci au produit national qu'est par excellence le bois. C'est cette architecture — l'un des produits du bolchévisme intellectuel — caractérisée par son défaut d'individualité et la dureté effrontée avec laquelle elle insère son cubisme dans notre paysage doux et varié. C'est le triomphe du béton, que de hideux barbouillages rendent encore plus provoquant. La suppression du toit est particulièrement symbolique dans cette architecture. Les bois et les pignons caractérisent la ville ou le village : ils se fixent dans la mémoire sous la forme d'une silhouette originale, tandis que la colonie cubiste à toit plat est un chiffre sur la carte géographique, comme chaque maison est une cellule et chaque habitant un numéro.

Estimant que le Règlement neuchâtelois sur la police du feu et des constructions, du 19 octobre 1928, a pu contribuer en partie à cet état de choses, le motionnaire en demande la revision.

Plus encore que le bois pour la construction, *le bois destiné au chauffage et à la cuisine* voit ses anciens débouchés compromis. Le charbon, le coke, le gaz, l'électricité, les hydrocarbures et le gaz en bouteille n'ont pas seulement remplacé, presque complètement, le bois de feu dans les villes, mais l'ont discrédité même à la campagne. Il est considéré comme ne répondant plus à ses buts, comme non économique et ne pouvant plus être imposé à une ménagère.

L'association suisse des usines à gaz s'enorgueillit d'avoir vu le nombre de ses abonnés s'accroître de 306.000, en 1913, à 607.000, en 1935. Les usines électriques ont eu la satisfaction de constater que l'emploi d'énergie pour la cuisson électrique a passé de 700.000 Kwh, en 1913, à 115 millions en 1935. Celles-ci peuvent, il est vrai, se réclamer du fait qu'elles livrent un produit totalement national.

Ces chiffres expliquent la mévente des bois de feu, les occasions de travail perdues et le renvoi d'opérations de nettoyage qui se traduit, non seulement par une moins-value du produit immédiat de la forêt, mais par une perte sur le rendement futur.

*Les remèdes.* Tout d'abord, le règlement sur la police du feu devra être allégé des dispositions trop draconiennes nuisant à l'emploi du bois dans la construction.

L'article 102 de notre loi sur les constructions donne aux communes le droit de refuser le permis de construction, lorsque le projet est susceptible de défigurer ou de dénaturer l'aspect d'une rue, d'un quartier ou d'une localité. Utilisée avec discernement, cette disposition peut préserver, dans de nombreux cas, nos paysages de maisons sans toit charpenté.

Mais c'est pour assurer l'écoulement *des bois de feu* et, en particulier, de petits diamètres, qu'un effort tout spécial devra être tenté.

Le mode d'emploi du bois de feu n'a pas suivi le progrès de la technique du chauffage et de la production de la chaleur nécessaire aux besoins de la cuisine.

Le consommateur a voulu, et voudra toujours davantage, le confort du chauffage central, celui du service d'eau chaude, celui du fourneau potager propre et commode. Rien de plus naturel. Or, la propriété forestière suisse — est-ce le fait qu'elle est, dans sa grande partie, en main de la communauté ? — est restée très longtemps sans réagir. Cependant, devant l'aggravation du mal, les efforts qui se faisaient en ordre dispersé ont été coordonnés. Le premier congrès suisse pour le développement et l'utilisation du bois à Berne, en 1936, et qui s'est occupé d'une façon systématique de tout le problème « bois », manifeste une volonté d'offensive. En Suisse romande, il faut rendre hommage au travail de M. F. Aubert, inspecteur forestier à Rolle qui, inlassablement, par la presse, les conférences et la radio, défend la cause du bois.

Quant à l'emploi du bois carburant pour véhicules à moteur, nous sommes fort en retard en Suisse. Nous nous sommes laissés distancer

par tous les pays voisins qui, depuis des années, intensifient leurs efforts pour dépendre moins des fournisseurs d'essence. Quelques cantons, toutefois, ont pris conscience de la réalité et mis en vigueur les mesures qui s'imposaient.

C'est du côté de l'*utilisation industrielle du bois* que les efforts doivent surtout tendre. Nous avons l'exemple des bois de râperie, destinés à la fabrication de la pâte de bois et dont l'écoulement, malgré les ouragans des années précédentes, a toujours pu être assuré. Au plus profond de la crise, c'est même grâce à cette possibilité que certains lots de bois de service ont été liquidés.

Quant à la réalisation des moyens pratiques que nous avons suggérés, nous ne nous adressons pas à l'Etat, organe administratif, mais au plus gros propriétaire de forêts du canton. Que ses services ne négligent aucun détail. Que ceux, par exemple, chargés des vignes, comprennent que planter des échaldas en fer, au pied du Creux du Van, est une hérésie. Que ceux qui s'occupent des immeubles donnent au bois, dans les transformations et les constructions, sa place légitime; qu'ils examinent à fond la question du chauffage des bâtiments administratifs et que cette étude soit poussée aux institutions dépendant de l'Etat, sur lesquelles il exerce une influence prépondérante. Que les calculs soient faits commercialement et il est possible que l'Etat, le plus gros producteur, devienne également le plus gros consommateur de bois de feu. Cet exemple sera certainement le plus propre à améliorer la rentabilité du domaine forestier cantonal public et privé.

Tel est, en raccourci, le remarquable rapport présenté par M. *Joly*, pour appuyer la motion qu'il a eu l'heureuse idée de présenter au Grand Conseil neuchâtelois et pour laquelle il mérite d'être chaudement félicité.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de la suite que cette autorité législative a bien voulu lui donner. Souhaitons qu'elle ait le succès qu'elle mérite si pleinement. H. B.

### **Etranger.**

**France.** (Havas.) Le journal officiel publie un décret prévoyant qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1939, les services publics et les entreprises ou sociétés de transports publics de personnes ou de marchandises, qui possèdent au moins dix camions ou autres véhicules automobiles, de caractère industriel ou commercial, seront tenus d'utiliser le *carburant forestier* sur 10 % au moins de leur matériel roulant. Ce pourcentage pourra être porté à 20 % dans certains départements.

L'emploi d'une autre force motrice d'origine nationale pourra être autorisé à la place du carburant forestier. (Fin août 1937.)

---